

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Le Maire donne communication des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

Décision 21.016 du 01/07/21 : Concession cimetièrre (caveau / acquisition)/15 ans/

Décision 21.017 du 13/07/21 : Concession cimetièrre (caveau / acquisition)/15 ans/

Décision 21.018 du 29/07/21 : Recrutement CDD saisonnier (délib. du 26/05/21)

Décision 21.019 du 20/08/21 : Recrutement CDD (délib. du 30/06/21)

Décision 21.020 du 23/09/21 : Suppression de la régie « photocopies et fax »

Décision 21.021 du 23/09/21 : Création de la régie « produits divers »

Décision 21.022 du 28/09/21 : Renouvellement de la ligne de trésorerie de 152 000€ (crédit agricole)

LTC : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de la communauté d'agglomération a adressé au Maire de chaque commune membre de Lannion-Trégor Communauté un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal qui en prend acte en séance publique.

Le conseil prend acte

LTC : PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité est un outil obligatoire, depuis la loi de 2014, pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale signataires d'un contrat de ville comme Lannion-Trégor Communauté.

Monsieur le Maire présente le contexte de l'élaboration de ce pacte adopté par le conseil communautaire du 29 juin 2021 ainsi que les mesures et le calendrier envisagés (ces éléments devant faire l'objet de nouvelles délibérations).

Le conseil municipal émet plusieurs remarques relatives à ce pacte financier et fiscal de solidarité :

- la méthode est particulièrement critiquée : les conseils municipaux se retrouvent devant le fait accompli, devant se prononcer en septembre sur un document « définitivement adopté » en juin. Le conseil municipal indique qu'il est difficile de se prononcer favorablement sans avoir de réelle vision sur les mesures qui seront réellement mise en œuvre ;
- le conseil municipal s'oppose à l'instauration d'un taux sur le foncier bâti à l'échelle communautaire qui, outre le fait d'alourdir le coût pour les foyers de la commune, limiterait également la liberté dans la fixation des taux à l'échelle communale ;
- le conseil municipal s'oppose à la facturation de l'instruction des autorisations du droits des sols, qui lui paraît être une mesure abusive ;
- le conseil municipal s'oppose à la facturation des dumistes aux communes et s'étonne même de cette proposition, sachant que cette contrepartie des interventions « gratuites » pour les communes avait fait partie des négociations relatives à la fixation des AC lors de la prise de compétence par LTC en 2016 ;
- cependant, le conseil municipal estime que l'instauration d'une DSC serait une bonne mesure en insistant sur la nécessité de travailler en amont les critères d'attribution de cette dotation de solidarité, en particulier en terme de péréquation et d'effort fiscal ;
- le conseil municipal insiste sur la nécessité de maintenir un fonds de concours communautaire en particulier pour les projets permettant des économies d'énergie et sur les mobilités douces.

A la majorité (par 14 voix et 3 abstentions), le conseil municipal désapprouve le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité de Lannion Trégor Communauté pour le mandat 2020-2026.

Voté à la majorité

CRÉATION, SUPPRESSION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre du recrutement à venir d'un-e responsable du restaurant scolaire, le conseil municipal a créé un poste d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2021 (les autres grades nécessaires à la procédure de recrutement sont déjà existants au tableau des effectifs).

En parallèle, il valide la suppression de 6 postes précédemment créés dans le cadre de procédure de recrutement et qui sont restés vacants depuis.

Voté à l'unanimité

CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUES DES ACTES AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

La commune de Ploulec'h a signé une première convention en 2010 permettant la télétransmission des délibérations et des arrêtés a destination de la Préfecture.

Le conseil municipal valide la nouvelle convention permettant de transmettre également par voie dématérialisée les autorisations d'urbanisme ou les actes budgétaires.

Voté à l'unanimité

OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR 2022

Considérant la demande de Distri-Center en date du 30 juin dernier pour obtenir l'autorisation d'ouvrir leur magasin plusieurs dimanches en 2022,

Le conseil municipal, émet un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail aux dates suivantes :

- 16 janvier 2022
- 26 juin 2022
- 28 août 2022
- 11 décembre 2022
- 18 décembre 2022

Voté à l'unanimité

MODIFICATION TARIFS DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire indique qu'il convient de compléter la délibération n°201209c en date du 9 décembre 2020 fixant les tarifs du cimetière.

Concernant le jardin du souvenir, la commune peut désormais mettre à la disposition des familles une plaque gravée sur deux lignes au prix de 40 € l'unité.

Voté à l'unanimité

REMBOURSEMENT D'UNE CONCESSION

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser la part communale d'une concession individuelle attribuée initialement pour une durée de 15 ans, pour un montant de 46,29€.

Voté à l'unanimité

ACQUISITION D'UNE ÉPAREUSE

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une consultation et à signer le devis à intervenir dans le cadre du renouvellement d'une épareuse.

Voté à l'unanimité

BUDGET COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1.

FONCTIONNEMENT

<u>RECETTES NOUVELLES</u>		<u>DEPENSES NOUVELLES</u>	
7473 - Subvention du Département	+ 2 000 €	6574 - Subvention de fonctionnement aux associations et autres	+ 2 000 €
<u>TOTAL</u>	+ 2 000 €	<u>TOTAL</u>	+ 2 000 €

INVESTISSEMENT

<u>RECETTES NOUVELLES</u>		<u>DEPENSES NOUVELLES</u>	
		21578 (op. 202002) - Autres matériels et outillages de voirie	+ 30 000 €
		2313 (op. 202003) Constructions	- 30 000 €
<u>TOTAL</u>	0 €	<u>TOTAL</u>	0 €

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Démarche adressage en cours pour fiabiliser les adresses sur les lieux-dits
- 2) Salon du modélisme WE du 2 & 3 octobre
- 3) Actualité de la commune : plusieurs travaux ont débuté en septembre : l'aménagement du lotissement le Hèlès, le diagnostic archéologique du lotissement Terres Blanches / Douar Gwen, l'aménagement de la salle Maurice Gautier (ancien presbytère).